

GALERIE

VINCENT-D'INDY

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2019-2020

IDENTIFICATION

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____
Discipline et/
ou technique : _____

STATUT ET FORMATION

Amateur Semi-professionnel Professionnel

Formation en lien avec les arts :

MODALITÉS D'EXPOSITION

Mission : Faisant la promotion des arts visuels de diverses tendances, elle met en lumière des œuvres d'artistes de Boucherville et d'ailleurs. La galerie présente annuellement dix à douze expositions. Depuis ses débuts en 2002, plus d'une centaine d'expositions ont habité ce lieu d'échanges culturels. Accueillant une clientèle des plus diversifiées, la galerie contribue à l'accessibilité et à la démocratisation de la culture.

Localisation : La Galerie Vincent-D'Indy est située au 1075, rue Lionel-Daunais à l'intérieur du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois.

Calendrier : La Ville de Boucherville établit le calendrier d'exposition. Si l'artiste a une indisponibilité d'exposition pendant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, il doit en faire la mention lors du dépôt de son dossier. Les périodes d'exposition sont de quatre (4) semaines.

GALERIE

VINCENT-D'INDY

FORMULAIRE D'INSCRIPTION *SAISON 2019-2020*

Services : Un local adéquat est offert à l'artiste selon les ressources disponibles et l'aménagement actuel des lieux. Il reçoit les services d'un préposé aux expositions durant les heures d'ouverture.

Devis technique : Voir ANNEXE I

Promotion : La Ville de Boucherville assure la promotion de l'exposition dans diverses publications telles que : carnets culturels, communiqués de presse, affiches, invitations électroniques, site Internet, etc.

Vernissage : La Ville de Boucherville remboursera à l'artiste un maximum de 300 \$ pour les frais associés au vernissage sur présentation des factures. Les dépenses admissibles sont : denrées alimentaires, boissons alcoolisées et articles de service.

Les frais de permis d'alcool sont assumés par la Ville de Boucherville selon la date de vernissage inscrite au contrat.

Le vernissage de l'exposition est habituellement tenu le premier dimanche de la période d'exposition. Tout autre événement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Ville de Boucherville, à la signature du contrat, et l'artiste devra en assumer l'organisation et les frais associés.

Assurance : L'artiste doit assurer lui-même ses œuvres en cas de bris, dommages ou vols. La Ville de Boucherville ou la Corporation du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois ne pourra être tenue responsable.

Médiation : En collaboration avec la Ville de Boucherville, l'artiste pourra être appelé à développer et animer un projet de médiation culturelle dans une école primaire de Boucherville. L'artiste recevra une rémunération pour chaque atelier de création et la Ville de Boucherville couvrira les frais de matériel selon un budget déterminé.

Sélection : Le comité de sélection, formé de pairs, ne s'engage pas à divulguer des appréciations ou commentaires sur les dossiers refusés.

MISE EN CANDIDATURE

Joindre au présent formulaire un dossier complet de l'artiste incluant :

- Description détaillée de votre projet d'exposition (concept d'exposition et besoins techniques);
- Résumé de la démarche artistique dans lequel s'inscrit le projet d'exposition (maximum 1 page);

Renseignements :

Service de la culture, 536, boul. Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1W9
Téléphone : 450 449-8651 | Courriel : culture-patrimoine@boucherville.ca



GALERIE

VINCENT-D'INDY

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2019-2020

- Dix (10) photographie d'œuvres récentes sur support numérique (format JPEG, 300 DPI pour une dimension de 5 X 7 pouces, compatible PC), identifiées, numérotées et accompagnées d'une liste descriptive (numéro, titre, technique, dimension, année);
- Curriculum vitae;
- Dossier de presse;
- Tout autre document pertinent au dépôt de sa candidature;
- Enveloppe-retour affranchie et adressée pour le retour du dossier.

Les dossiers sur papier, CD-ROM ou clés USB sont acceptés. Les dépôts par courriel seront uniquement reçus via un site de transfert.

Les artistes ayant exposé leurs œuvres à la Galerie Vincent-D'Indy lors des saisons 2017-2018 ou 2018-2019 ne sont pas admissibles à présenter leur dossier pour la programmation 2019-2020.

Important : Lors de la sélection, aucun site Internet ne sera consulté.

Faire parvenir votre formulaire à l'attention de :

Comité de sélection ● Galerie Vincent-D'Indy
536, boulevard Marie-Victorin
Boucherville Québec J4B 1W9

Date limite de remise du dossier : **1^{er} mars 2019**

- L'artiste atteste avoir lu le devis technique de la galerie et s'engage à le respecter lors de son exposition. –
Référence ANNEXE I – DEVIS TECHNIQUE

Signature de l'artiste

Date

GALERIE

VINCENT-D'INDY

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2019-2020

ANNEXE I – DEVIS TECHNIQUE

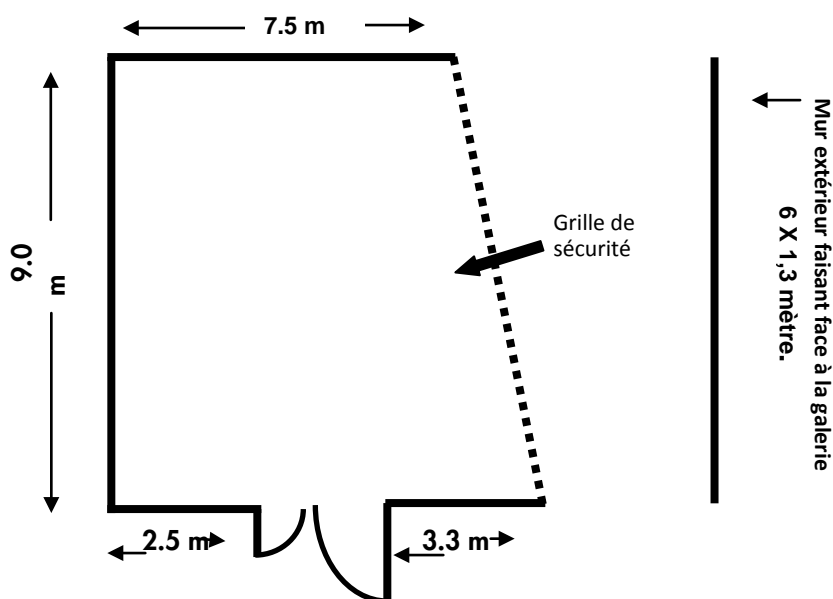
L'espace d'exposition est composé des trois murs intérieurs de la galerie de même que du mur extérieur y faisant face. Seul l'intérieur de la galerie sera autorisé pour les œuvres disposées au sol ou sur des socles. Aucun autre espace ne sera autorisé.

La Galerie Vincent-D'Indy dispose des équipements suivants qui sont mis à la disposition de l'artiste :

- Système d'accrochage au mur : sur filin seulement;
- 12 chevalets en acrylique, 2 socles 15 po x 15 po (hauteur 36 po), 1 socle 20 po x 20 po (hauteur 36 po), 2 socles 24 po x 18 po (hauteur 36 po), 2 socles 24 po x 24 po (hauteur 28 po), 3 socles 24 po x 24 po (hauteur 36 po), 2 socles 30 po x 30 po (hauteur 36 po).
- 48 lumières d'éclairage au plafond : hauteur 15 pieds;
- Tables rectangulaires (30 po x 8 pi), chaises de banquet;

La liste des équipements disponibles est sujette à changement sans préavis.

Plan de la galerie



Afin d'assurer le bon fonctionnement de la galerie, il n'est pas permis d'altérer ou d'endommager son mobilier ni ses équipements. Le devis technique est sujet à changement sans préavis. L'artiste ayant des besoins particuliers en-dehors des ressources ci-haut mentionnées doit en faire mention lors du dépôt de sa candidature.